



TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

**Vous avez besoin
D'INFORMATIENS
compétents
Ingénieurs, Masters...**

**Apportez-nous votre
SOUTIEN
pour les former...**

CLERMONT
AUVERGNE
INP
UCA

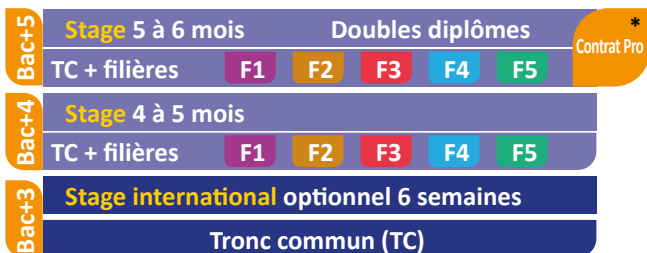
Isima

L'ÉCOLE D'INGÉNIEURS EN INFORMATIQUE

L'ISIMA, l'une des écoles d'ingénieurs fondatrice de Clermont Auvergne INP, forme 900 étudiants sur la thématique de l'informatique et délivre les diplômes d'ingénieur ISIMA, de masters et de licence.

L'ISIMA travaille également en étroite collaboration avec le LIMOS, laboratoire de recherche en informatique, modélisation et optimisation des systèmes (unité mixte du CNRS), favorisant un lien étroit entre l'enseignement et la recherche.

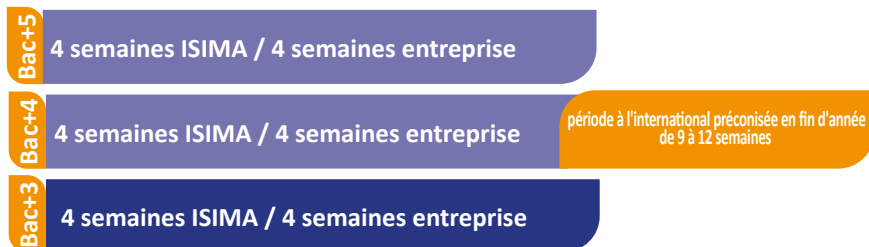
Diplôme ingénieur ISIMA en 3 ans



- F1** : Informatique des systèmes interactifs pour l'embarqué, la robotique et le virtuel
- F2** : Génie logiciel et systèmes informatiques
- F3** : Systèmes d'information et aide à la décision
- F4** : Modélisation mathématique et science des données
- F5** : Réseaux et sécurité informatique

Lien vers la plaquette de formation : www.isima.fr/wp-content/uploads/2014/05/plaq-isima.pdf

Diplôme ingénieur ISIMA par apprentissage



Voir le planning :

www.isima.fr/wp-content/uploads/2021/11/Planning-Previsionnel-apprentissage-ISIMA-2022-2025.pdf

Diplômes masters



*alternance sous forme de contrat de professionnalisation

En Informatique

- SIAD** : Système d'information et aide à la décision
- GLIA** : Génie logiciel, intégration d'applications
- 3DIA** : Développement 3D et intelligence artificielle
- ICS** : International of computer science

En Génie Industriel

MAGIF : Méthodes Avancées de Génie Industriel pour l'Industrie du Futur
DIAGI : Données et Intelligence Artificielle en Génie Industriel

L'ISIMA EN QUELQUES CHIFFRES



7 doubles diplômes à l'international

170 diplômés par an Bac+5

95% d'insertion professionnelle à 6 mois

3 parcours d'échanges à l'international

900 étudiants

Diplôme Ingénieur ISIMA
Diplômes Master - Licence



ISO 9001:2015

BUREAU VERITAS
Certification



GRÂCE À VOS SOUTIENS

Nous avons pu acquérir du matériel pédagogique et technique :

Le versement d'une partie de votre taxe d'apprentissage à l'ISIMA permet d'être plus réactif face aux mutations technologiques et a facilité : l'achat d'un bras robotisé, l'achat d'ordinateurs portables pour nos étudiants en situation de fragilité numérique, le renouvellement d'ordinateurs pour une salle complète de travaux pratiques...



Nous pourrions aussi reconduire :

► La diffusion de la culture scientifique

Dans le cadre de manifestations organisées par l'ISIMA (journée portes ouvertes...) ou nationales (fête de la science...).

► L'aide à la mobilité internationale

L'ISIMA permet aux étudiants ingénieurs d'effectuer leur dernière année de formation dans le cadre d'un double-diplôme avec une université étrangère partenaire. Un stage à l'étranger est également possible. Désormais, un étudiant ingénieur doit justifier d'une mobilité internationale (stage ou études), de durée significative, pour l'obtention de son diplôme ISIMA. Une aide financière est proposée aux candidats.

► La rémunération des intervenants extérieurs

Nous multiplions les interventions de professionnels dans les cours dispensés aux étudiants pour être toujours au contact direct du monde de l'entreprise.

► L'acquisition de plateformes logicielles et de matériel



ÊTRE PARTENAIRE DE L'ISIMA, C'EST :

► Recruter des ingénieurs, des masters ou des stagiaires

- Recrutez vos collaborateurs parmi plus de 100 ingénieurs et 70 masters en informatique, diplômés chaque année.
- Participez à la formation de 900 étudiants en leur proposant un stage de 4 à 6 mois (ingénieurs et masters 2), ou de 3 à 5 mois (master 1).

<https://www.isima.fr/presentation/>

- Envoyez vos propositions de stages ou d'alternance, par mail à entreprise@isima.fr, pour une diffusion directe à nos étudiants.
- Créez votre compte sur UCA Pro : www.ucapro.fr / rubrique recruteurs, pour une visibilité de toutes vos offres de recrutement, tout au long de l'année.

► Recruter en contrat de professionnalisation (alternance)

Vous pouvez proposer des contrats de professionnalisation aux étudiants de dernière année (Bac+5), ingénieurs ou masters informatique, en format 3 jours/2 jours, pour les entreprises locales, ou 6 mois/6 mois en cursus ingénieur, pour les entreprises éloignées de notre école.

<https://www.isima.fr/formation-en-alternance/>

► Recruter vos apprentis

L'ISIMA a ouvert en septembre 2022 sa formation d'ingénieur par apprentissage. La formation est généraliste en informatique avec un rythme d'alternance de 4 semaines à l'ISIMA et 4 semaines en entreprise. <https://www.isima.fr/apprentissage/>

► Participer au forum ingénieurs Clermont Auvergne INP

Depuis 2018 ce forum réunit les 3 écoles d'Ingénieurs de Clermont Auvergne INP (**ISIMA**, **POLYTECH Clermont** et **SIGMA Clermont**). Il accueille 120 entreprises environ, dont la majorité souhaite recruter des profils du numérique.

L'inscription à ce forum est obligatoire. <https://www.isima.fr/forum-entreprises/>

► Animer des conférences, séminaires de découverte

Présenter vos métiers, vos technologies, vos méthodes ou vos outils et partager votre expérience avec les étudiants, les jeudis après-midi, d'octobre à mai, en réservant votre conférence. <https://www.isima.fr/conferences-entreprises/>

POUR VOS COLLABORATEURS ACTUELS

► La formation continue

Pour que vos collaborateurs soient toujours à la pointe de la technologie, l'ISIMA les accompagne en leur ouvrant ses portes dans le cadre de formations diplômantes ou certifiées et vous propose également des formations sur mesure et ciblées. <https://www.isima.fr/formation-continue/>

TAXE D'APPRENTISSAGE : MODALITÉS DE VERSEMENT

► Qui peut verser ?

Toute entreprise qui emploie au moins un salarié et qui est soumise à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu au titre des bénéfices industriels et commerciaux.

► Quel type de versement ?

L'ISIMA est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage au titre du solde de la taxe d'apprentissage.

► Nouveau dispositif

Le paiement du solde de la Taxe d'apprentissage des entreprises s'effectuera désormais via la **D.S.N.** (Déclaration **S**ociale **N**ominative) du mois d'avril, le 05 ou le 15 mai 2023.

La première période d'affectation du solde de la Taxe d'Apprentissage pour les entreprises s'étalera du **25 mai au 06 juillet 2023** via une plateforme numérique SOLTéA.

► Comment verser ?

Entre le 25 mai et le 06 juillet 2023 vous pourrez désigner l'**ISIMA** comme bénéficiaire du solde de votre Taxe d'Apprentissage directement sur la plateforme **SOLTéA** :

Se connecter sur la plateforme SOLTéA : <https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>



ISIMA

Code UAI : 063 1883 E

Réaliser votre affectation

► Contact et renseignements :

Pascale Granet - ISIMA

entreprise@isima.fr

04 73 40 51 59

<https://www.isima.fr/taxe-dapprentissage/>



CLERMONT
AUVERGNE
INP
UCA
Isima

Merci pour votre soutien !

Campus universitaire des Cézeaux · 1 rue de la Chebarde
TSA 60026 · 63178 Aubière CEDEX

04 73 40 50 00
www.isima.fr